

Procès-verbal

de l'Assemblée Générale des Restos du Cœur- Sion

(tenue par voie de consultation en mai 2020)

1.

En raison des restrictions sanitaires imposées officiellement à partir de la mi-mars, l'AG de l'association des Restos du Cœur - Sion, programmée le 4 mai, n'a pas pu se tenir en présentiel et elle a été remplacée par une consultation portant notamment sur les objets devant statutairement figurer à l'ordre du jour.

Une communication remplaçant l'habituelle convocation a été adressées aux membres, c.à.d. à toutes les personnes ayant versé au moins l'équivalent de la cotisation annuelle. Les comptes de l'exercice 2019 ainsi qu'un rapport d'activité ont été placés sur le site <https://www.restosducoeur-sion.ch/> afin que tous les intéressés puissent en prendre connaissance.

2.

1'234 envois ont été adressés et 57 réponses sont revenues en retour.

3.

Les divers points soumis au vote des membres ont été acceptés sans opposition ni remarque. Cela concerne en particulier :

- l'approbation du procès-verbal de l'AG 2019 (figurant sur le site)
- le rapport d'activité du comité pour l'exercice 2019 (figurant sur le site)
- l'approbation des comptes 2019 et du rapport des vérificateurs de compte (figurant sur le site)
- la décharge donnée au comité
- l'acceptation du budget 2020
- la démission de Monique Michelet et l'entrée au comité, pour la remplacer, de Fabienne Délèze-Constantin.

4.

Pour ce qui est des contributions, elles demeurent inchangées (35 fr. pour la cotisation et 150 fr. pour le parrainage).

Sion, le 15 juin 2020

Le comité